

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 771

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **16 mars 2026**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 771** *modifiant le Règlement numéro 703 concernant le Comité de circulation et de sécurité routière de la Ville de Saint-Hyacinthe*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 24 mars 2026.



Me Carole Cousineau
Greffière par intérim